

# Mairie de LOUBIERES

Place de la Maire  
09000 Loubières

## Compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2015

### Présents :

Mesdames : ROUGE Elisabeth, VIGNES Fabienne, JEAN-BLAZY Fabienne.

Messieurs : CALVET Didier, BELARD Denis, JEAN Daniel, COLAY Michel, MICHELON Quentin, FOLTRAN Claude.

### Absentes excusées :

Mesdames : MARTY Sophie, LAFON Martine.

Secrétaire de séance : BELARD Denis.

### Ordre du jour :

- 1) Projet Educatif De Territoire (PEDT).
- 2) Aménagement de l'ancienne place de la fête.
- 3) Motion de soutien AMF.
- 4) Apéritif concert fête de Loubières.
- 5) Questions diverses.

Validation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2015 : adoption à l'unanimité.

### **1) Projet Educatif De Territoire (PEDT) :**

\* Fabienne VIGNES explique que l'élaboration de ce PEDT, d'une validité de trois ans, est une exigence de l'éducation nationale afin de pérenniser la dotation de l'état (50 €/ an/enfant).

L'élaboration de ce projet éducatif a été réalisée par un groupe de travail constitué d'enseignants, de parents, d'élus des trois communes et des membres de l'association EPI 09.

Quatre réunions de préparation et de réflexions se sont tenues en 2015.

Le PEDT est construit de la façon suivante :

- 1) Périmètre du territoire.
- 2) contexte local.
- 3) Orientations éducatives et objectifs opérationnels:
  - a) Trouver une/des solutions aux problèmes d'espaces d'accueil et de travail ;
  - b) Accéder à l'autonomie ;
  - c) Citoyenneté ;
  - d) Partenariat ;
  - e) Parcours culturels ;
  - f) Mise en place des temps d'activités périscolaire.
- 4) Pilotage.
- 5) Projet d'action.
- 6) Modalités d'évaluation du PEDT

Le projet PEDT a été présenté au conseil d'école du 26 juin 2015 puis validé par le conseil de SIVE du 2 juillet 2015.

Délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

\*Suite à la demande de la Caisse d'Allocation Familiale est proposé une nouvelle tarification du péri-éducatif selon le quotient familial :

Prix de base annuel = 255.60 €

TARIF PAR FAMILLE ET PAR PERIODE (INTER-VACANCES)	
Tranche	Taux
< 650	50%
650 à 1000	65%
1000 à 1500	75%
1500 à 2500	85%
> 2500	100%

Délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

## 2) Aménagement de l'ancienne place de la fête :

Il est présenté le document élaboré par l'architecte du C.A.U.E en synthèse des propositions du conseil municipal, coût estimé à 60 000 €.

Ce projet a été validé par l'architecte des bâtiments de France le 10 juin 2015.

Le dossier a été présenté le 8 mai 2015 au Pôle d'Equilibre des Territoires Ruraux (PETR), en lieu et place du Pays de Foix Haute-Ariège, en vue de préparer le dossier de subventions.

Excepté une abstention, le conseil municipal approuve l'aménagement de l'ancienne place de la fête et autorise le programme de subventions.

### 3) Motion de soutien AMF :

Association des Maires de France propose au conseil municipal de soutenir son action auprès des pouvoirs publics afin de les alerter solennellement sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'état.

Cette motion présentée par l'AMF veut :

- ✓Sauvegarder l'investissement et les services locaux
- ✓Réviser le programme triennal de baisse des dotations

Mais aussi :

- ✓Améliorer les modalités de remboursement de la TVA ;
- ✓Récupérer des frais de gestion perçus par l'état sur la collecte de nos impôts locaux ;
- ✓Arrêter immédiatement les transferts de charges et de nouvelles normes ;
- ✓Mettre en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement.

Soutien à la motion à l'unanimité des suffrages exprimés.

### 4) Apéritif concert fête de Loubières :

La préparation de l'apéritif « concert », organisé et financé par les élus, se fera dimanche 26 juillet 2015 à partir de 9h30.

Programme de la matinée :

- \*Dépôt d'une gerbe au cimetière ;
- \*Messe à la chapelle ;
- \*Apéritif animé, suivant ses disponibilités, par le fils à M DUBOIS.

### 5) Questions diverses :

Protection et préservation du cadre de vie :

Il est proposé de conforter l'arrêt concernant la voie communale allant de la Mairie au Col Del Fach par :

- ↳ La sécurité de circulation pour les riverains, le respect du cadre de vie et des nuisances sonores.

↳ L'interdiction de circulation au transport de grumes et transport de bois.

Délibération à l'unanimité des suffrages exprimés.

Atelier municipal :

Claude FOLTRAN souligne que l'atelier devient exigü et qu'il ne répond pas au code du travail.

Didier CALVET retient cette information et envisage d'étendre le programme d'aménagements à un autre bâtiment communal déjà viabilisé (le lavoir) situé aux abords de la place de la mairie.

Le secrétaire :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

BELARD Denis